

TEMPS FORT : UBS étouffe habilement l'incendie

Date de parution: Samedi 19 juillet 2008

Auteur: Yves Hulmann, Daniel Eskenazi et Jean-Claude Péclet

Les avoirs de clients américains gérés depuis la Suisse se montent à 20 milliards de francs sur un total de 1842 milliards pour la banque.

«UBS a pris la décision de renoncer aux activités de gestion de fortune offshore pour ses clients américains le 22 novembre dernier déjà», explique Serge Steiner, porte-parole de la banque. Un jour après les excuses présentées, jeudi, à la justice américaine par Mark Branson, responsable des finances pour la division de gestion de fortune chez UBS, la direction de la première banque helvétique insiste sur le fait qu'il s'agit d'une décision réfléchie de longue date. «Bien entendu, les enquêtes en cours aux Etats-Unis ont accéléré le processus», concède le porte-parole.

L'importance des activités de gestion de fortune offshore, soit celles réalisées à partir de la Suisse pour le compte de clients américains, est aussi relativisée par UBS. «Les fonds appartenants à des clients américains gérés depuis la Suisse s'élèvent à environ 20 milliards de francs. En comparaison, l'unité Wealth Management aux Etats-Unis disposait à elle seule d'actifs sous gestion équivalent à 709 milliards de francs à fin mars. S'y ajoutent les autres activités de gestion de fortune en Suisse et à l'international qui gèrent 1133 milliards de francs. Soit un total de 1842 milliards de francs», souligne Serge Steiner.

Que deviendront les 19000 comptes de clients américains cités jeudi dans le rapport présenté à la sous-commission d'enquête du Sénat? A ce sujet, le porte-parole d'UBS souligne que ce nombre n'a jamais été évoqué par la banque elle-même. Néanmoins, le numéro un bancaire suisse va essayer de convaincre ses clients de rapatrier cet argent auprès de sa filiale de gestion de fortune aux Etats-Unis ou vers ses autres structures aussi soumises aux autorités américaines de la SEC, à l'exemple d'UBS Swiss Financial Advisers à Zurich. Le délai accordé aux clients devrait être de 12 à 24 mois.

De son côté, Credit Suisse estime qu'il est encore trop tôt pour envisager d'éventuelles conséquences résultant des décisions prises par la justice américaine dans cette affaire. La banque souligne néanmoins avoir toujours agité en accord avec les législations locales en vigueur, que ce soit aux Etats-Unis ou ailleurs. Pour sa part, Julius Bär minimise l'importance du marché américain sur son modèle d'affaires. La banque zurichoise a de toute manière vendu ses activités de gestion de fortune aux Etats-Unis à fin 2004 déjà. De plus, ses activités dans la gestion institutionnelle aux Etats-Unis seront placées en bourse de manière séparée dès que les conditions du marché le permettront, indique un porte-parole de Julius Bär.

Pour Thomas Sutter, porte-parole de l'Association suisse des banquiers (ASB), le mea culpa et la décision d'UBS «ne changent rien pour le moment» aux conditions de travail des autres banques. «Chacune doit décider elle-même quelle attitude adopter», ajoute-t-il. L'ASB a pris note de la volonté politique de colmater les brèches qui empêchaient jusqu'ici le statut de «qualified intermediary» de jouer efficacement son rôle contre l'évasion fiscale. «Pour l'instant, il ne s'agit que des recommandations d'un sous-comité du Sénat. Si l'Internal Revenue Service les fait siennes, il faudra encore les négocier», relativise Thomas Sutter. Poussé dans ses retranchements, il finit par concéder un «on sait que c'est difficile».

Prompte à dénoncer l'Allemagne qui avait acheté des listes de clients à un informaticien de la banque LGT - son président Pierre Mirabaud avait même parlé de «Gestapo» avant de se rétracter - l'ASB reste silencieuse quand les Etats-Unis promulguent, en 2007, une loi récompensant financièrement la délation fiscale (LT du 1.07.2008). Elle ne réagit pas davantage quand le rapport de la sous-commission du Sénat révèle que plus de 500 voyageurs suisses ont été suivis à la trace par le Département de la sécurité intérieure pour repérer des banquiers visitant leurs clients.

A la bourse, le mea culpa d'UBS a été très apprécié. L'action a bondi de 7,6% vendredi. Pour Peter Thorne, analyste chez Helvea, le fait que les autorités américaines demandent une entraide judiciaire auprès de leurs homologues en Suisse constitue la voie normale. Il n'y a pas d'indication que la banque a eu des comportements frauduleux de manière systématique. Les plus grandes craintes sont ainsi écartées.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch